



HAL
open science

Le rôle de l'âme dans la constitution de l'individualité dans la “ machine de la nature ”

Nan Lin

► **To cite this version:**

Nan Lin. Le rôle de l'âme dans la constitution de l'individualité dans la “ machine de la nature ”. XI. Internationaler Leibniz-Kongress / 11th International Leibniz Congress / XIe Congrès International Leibniz, Vorträge des XI. Internationalen Leibniz-Kongresses, Jul 2023, Hanover, France. pp.318-331. hal-04462722

HAL Id: hal-04462722

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04462722v1>

Submitted on 16 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le rôle de l'âme dans la constitution de l'individualité dans la « machine de la nature »

Nan LIN (Université Paris-Nanterre)

Cette intervention cherche à mettre en lumière le rôle de l'âme dans la conception de l'individualité à l'œuvre dans le concept de « machine de la nature » qui permet de caractériser les corps organiques. Étant un élément constitutif de notre discussion, ce dernier concept correspond également à une période de la pensée de Leibniz depuis son premier exposé public du concept de « machine de la nature » dans le *Système Nouveau de la Nature et de la Communication des Substances* de 1695, jusqu'aux grands exposés synthétiques terminaux de 1714¹ dans lesquels il développe ses thèses sur le vivant constitué par l'entéléchie et le corps organique. Les textes composant la pensée leibnizienne de cette période forment le champ principal de notre analyse d'ici.

Les éléments théoriques de cette période ont fait l'objet de nombreuses recherches au cours des dernières décennies et sont donc largement connus aujourd'hui. Pour notre part, nous nous sommes particulièrement intéressés à la façon dont les concepts leibniziens se rapportent à certains principes de l'individuation des substances créées dans la métaphysique leibnizienne. Notre hypothèse est en effet qu'ils mettent en question la reconnaissance de l'individualité à partir de l'entendement humain fini dans son rapport à la sagesse divine.

Cependant, s'agissant de la question de l'individualité, ce qui est également bien connu est le fait que, dans la perspective lexicographique, les termes tels qu'individu, individuel, individuation ou singulier ne sont pas fréquemment évoqués dans les écrits de la pensée tardive de Leibniz, par exemple, dans la *Monadologie* ou dans les *Principes de la nature et de la grâce* qui leur sont contemporains, on ne trouve aucune occurrence de ces concepts.² D'un point de vue plus global, on peut identifier deux moments dans la pensée leibnizienne où le lexique de « l'individualité » est fréquemment utilisé : le premier se situe autour du tournant de 1686, principalement dans le *Discours de métaphysique* et la correspondance avec Arnauld, tandis que le second se trouve dans les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*. Dans ces deux

¹ Mais nous ferons également référence à la correspondance entre Leibniz et Clarke de 1715.

² Michel Fichant : « De l'individuation à l'individualité universelle », in : M. Fichant, *Science et Métaphysique dans Descartes et Leibniz*, Paris 1998, p.143-162, ici p.146.

moments, la manière dont le concept de l'individualité est traité par Leibniz nous semble significativement différente. D'une part, dans le *Discours de métaphysique*, les substances sont définies comme les « substances individuelles » dont l'essence est explicitée par la théorie de « notion complète », comme nous le savons, ces deux termes ont été abandonnés dans sa pensée ultérieure. D'autre part, dans les *Nouveaux Essais*, son élaboration de l'individualité repose principalement sur la façon dont son interlocuteur Locke a formulé les problèmes.

Sur la base des faits textuels susmentionnés et pour circonscrire le point de départ de notre discussion, nous cherchons ici à mettre en évidence, malgré les différences, deux caractérisations communes dans la constitution de l'individualité par Leibniz à ces deux époques : d'un côté, le principe de l'individuation consiste toujours dans l'âme (ou quelque chose de formel) ; d'un autre côté, la substance qui s'individualise par l'âme constitue toujours un « monde à part » qui réside dans un univers dont l'harmonie est préétablie et exprimée par les individus d'un point de vue particulier. En général, le premier aspect se rapporte à la liaison intégrée à une substance, c'est-à-dire la continuité des actions et des événements qui constitue le fondement de son identité à travers le temps ; tandis que le second concerne le rapport universel entre les individus qui les détermine en raison d'un certain ordre.

Plus précisément, dans un petit essai inédit de Leibniz du 1^{er} avril 1676, à savoir *Meditatio de principio individui*, le principe de l'individuation est présenté de la manière suivante :

« Si au contraire nous reconnaissons que deux choses différentes diffèrent toujours également en soi sous un certain rapport, il suit que dans toute matière est présent quelque chose qui retient l'effet de l'état antérieur, à savoir l'esprit. [...] Il prouve que la matière n'est pas homogène et que nous ne pouvons pas vraiment penser ce par quoi elle diffère, si ce n'est pas l'esprit. »³

Leibniz indique ici les trois caractérisations fondamentales du principe d'individuation qui traversent sa pensée : a. le principe d'individuation est un principe qui permet de distinguer les choses les unes des autres ; b. le principe d'individuation doit être un principe interne, c'est-à-dire deux substances doivent être distinguées selon quelque chose qui existe en elles-mêmes ; c. ce « quelque chose » doit avoir une certaine fonction, à savoir maintenir la liaison entre les états d'une substance à travers le temps. Pour nous, ces caractérisations sont présentes, mais de

³ *Meditatio de principio individui* (1 avril 1676), A VI, iii, 490-491, la traduction citée dans *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités. 24 thèses métaphysiques et autres textes logiques et métaphysiques*, Introduction et notes par Jean-Baptiste Rauzy, Textes traduits du latin par Emmanuel Cattin etc., Paris 1998, p.21. Dans cet article, les textes de Leibniz seront systématiquement cités dans l'édition complète de l'Académie (A) et ses écrits philosophiques et mathématiques recueillis par Gerhardt (GP et GM). Par souci de lisibilité, nous avons également modernisé l'orthographe et la syntaxe. Lorsque des références dont les traductions sont faites à d'autres éditions individuelles, elles sont indiquées spécifiquement dans les notes de bas de page.

manière différente dans les élaborations du principe d'individuation dans chacune des deux périodes mentionnées ci-dessus.

D'une part, dans l'article VIII du *Discours de métaphysique*, le point de départ de la caractérisation de la substance individuelle consiste dans le problème de la différenciation entre les actions de Dieu et celles des créatures, ainsi que dans celui de la distinction des actions et passions de ces mêmes créatures. Ensuite, en considérant le contexte du *Discours de métaphysique* où les formes substantielles ont bien été réhabilitées en 1679 dans *les Pensées sur l'instauration d'une physique nouvelle*, et où une relation analogique entre l'âme ou l'esprit intellectuel et la forme substantielle a bien été indiquée, le principe d'individuation dans cette période ne peut se faire que par un principe formel. Enfin, dans le même passage, le principe d'individuation est défini comme le fait d'avoir une notion complète, et l'ensemble du prédicat contenu dans le sujet désigné par cette notion est dérivé de tout ce qui est arrivé, arrive et arrivera à la substance individuelle en question.

D'autre part, dans les *Nouveaux Essais*, le principe d'individuation est considéré comme étant équivalent à « un principe interne de distinction »⁴ présent chez les individus. Plus précisément, en indiquant que « l'avenir dans chaque substance a une parfaite liaison avec le passé, c'est ce qui fait l'identité de l'individu »,⁵ Leibniz a accordé très explicitement le fondement de l'individualité à l'esprit ou à l'âme :

« [...] quant aux Êtres substantiels, *quae uno spiritu continentur*, comme parle un ancien jurisconsulte, c'est à dire qu'un certain esprit indivisible anime, on a raison de dire qu'elles demeurent parfaitement le même individu par cette âme ou cet esprit, qui fait le moi dans celles qui pensent. »⁶

Il est indispensable de noter qu'à cette période, l'intérêt de Leibniz concernant la question du corps est passée de sa substantialité problématique au fondement de son unité réelle. Ainsi, dans ce chapitre des *Nouveaux Essais*, l'âme apparaît comme un principe d'unité en premier lieu, tout en devenant le principe de « réalité » des substances.⁷ En d'autres termes, Leibniz suggère ici que les substances sont unies par une seule âme ou un seul esprit indivisible qui constitue ainsi en même temps le principe de leur unité et de leur identité individuelle.

L'âme, en tant que « principe représentatif »⁸, met en relation non seulement les

⁴ *Nouveaux Essais* ; GP V, 213.

⁵ *Nouveaux Essais* ; GP V, 104.

⁶ *Nouveaux Essais* ; GP V, 215.

⁷ Pour plus de détails sur la transformation du développement de la pensée leibnizienne, voir : Michel Fichant : « L'invention métaphysique » in : *Discours de métaphysique. Monadologie*, éd. par M. Fichant. Paris 2004, p.7-147. Dans le *Système Nouveau*, nous verrons par la suite que l'âme est introduite en tant que « principe[s] d'une véritable Unité » qui rend la multitude réelle et intelligible. (*Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 478.)

⁸ Si nous pouvons emprunter cette expression à : *La cinquième lettre de Leibniz à Clarke (1715)*, GP VII, 410.

événements vécus par l'individu dans le temps, mais exprime également l'univers tout entier qu'elle reflète comme un miroir, comme cela est affirmé explicitement dans l'article VIII du *Discours de métaphysique* :

« [...] quand on considère bien la connexion des choses, on peut dire qu'il y a de tout temps dans l'âme d'Alexandre des restes de tout ce qui lui est arrivé, et les marques de tout ce qui lui arrivera, et même des traces de tout ce qui se passe dans l'univers, quoiqu'il n'appartienne qu'à Dieu de les reconnaître toutes.»⁹

Par la suite, dans l'article IX Leibniz a affirmé que « chaque substance singulière exprime tout l'univers à sa manière ». Plus précisément, dans la lettre de Leibniz à Arnauld du 9 octobre 1687, Leibniz a expliqué qu'« une chose exprime une autre lorsqu'il y a un rapport constant et réglé entre ce qui se peut dire de l'une et de l'autre ». ¹⁰ En d'autres termes, il existe un rapport indissociable et déterminé entre l'univers et l'individu, à savoir l'expression.

Selon nous, l'expression de l'âme par rapport à l'univers constitue toujours une caractérisation essentielle de l'individualité dans la pensée de Leibniz, dans l'un de ses écrits de 1698, à savoir *Éclaircissement des difficultés que M. Bayle a trouvées dans le système nouveau de l'union de l'âme et du corps*, il a explicité le sens de l'individualité en disant que :

« Or c'est selon moi la nature de la substance créée, de changer continuellement suivant un certain ordre, qui la conduit spontanément (s'il est permis de se servir de ce mot) par tous les états qui lui arriveront, de telle sorte que celui qui voit tout, voit dans son état présent tous ses états passés et à venir. Cette loi de l'ordre qui fait l'individualité de chaque substance particulière, a un rapport exact à ce qui arrive dans toute autre substance, et dans l'univers tout entier. »¹¹

Il convient de noter que dans ce passage, Leibniz avance que, d'une part, le changement d'une substance suit un ordre déterminé et, d'autre part, la substance est douée d'une sorte de spontanéité en subissant tous les états de changement. Dans une lettre de Leibniz à Clarke de 1715, il a précisé la loi de cet ordre en termes monadologiques : « la nature de chaque substance simple, Âme ou véritable Monade, est telle que son état suivant est une conséquence de son état précédent, voilà la cause de l'Harmonie toute trouvée. » ¹² Et dans d'autres écrits de la même époque et plus tard, par exemple dans le *Système nouveau de la nature et les Essais de*

⁹ *Discours de métaphysique, Correspondance*. Introduction et éditions par Christian Leduc, Paris 2016, p.81.

¹⁰ *Ibid.*, p.365.

¹¹ *Éclaircissement des difficultés que M. Bayle a trouvées dans le système nouveau de l'union de l'âme et du corps (1698)*, GP IV, 518.

¹² *La cinquième lettre de Leibniz à Clarke (1715)*, GP VII, 412.

Théodicée, il élabore la « spontanéité » des substance de façon plus détaillée, et nous développerons ce point dans les parties suivantes.

De plus, Leibniz insiste ici sur l'idée que chaque substance a une histoire passée et ainsi une destinée future qui sont inscrites en elle-même, et tout cela est en quelque sorte prévisible pour celui qui comprendrait parfaitement la nature propre à cette substance, comme le dit la dernière phrase de la citation précédente propre à l'article VIII du *Discours de métaphysique*, une telle vision de l'omniscience ne peut appartenir qu'à Dieu. Dans la mesure où Leibniz affirme que c'est cet ordre déterminé qui constitue l'individualité propre à chaque substance, et qui exprime par certaines lois l'univers tout entier, nous aimerions souligner une difficulté à laquelle conduisent conjointement les caractérisations communes à la constitution leibnizienne de l'individualité : l'impossibilité de la reconnaissance de l'individualité pour l'entendement humain.

C'est vis-à-vis de ce dilemme que la conception du corps organique, défini comme la machine de la nature, nous paraît intéressante, dans la mesure où elle marque une caractérisation unique de la constitution de l'individualité appartenant à la pensée leibnizienne tardive, à savoir une période durant laquelle l'âme, en tant que principe d'individuation dans un certain sens, est toujours unie à un corps organique. Il y a naturellement d'autres expressions sur l'âme qui apparaissent à cette période, par exemple, dans ses *Considérations sur les Principes de Vie, et sur les Natures Plastiques*, l'âme est considérée comme analogique au principe de vie qui a perception et appétit, et qui « n'appartien[en]t qu'aux corps organiques ». ¹³

Le premier exposé public du concept de « machine de la nature »¹⁴ apparaît dans le *Système Nouveau de la Nature et de la Communication des Substances, aussi bien que de l'union qu'il y a entre l'âme et le corps* de 1695, le texte commence par une recherche des « principes d'une véritable Unité » qui rend la matière intelligible.¹⁵ C'est dans ce contexte que la notion d'âme est introduite en premier lieu :

« Donc pour trouver ces unités réelles, je fus contraint de recourir à un point réel et animé pour ainsi dire, ou à un Atome de substance qui doit envelopper quelque chose de formel ou d'actif, pour faire un Être complet.

Il fallut donc rappeler et comme réhabiliter les formes substantielles, si décriées aujourd'hui, mais d'une

¹³ *Considérations sur les Principes de Vie, et sur les Natures Plastiques*, GP VI, 538.

¹⁴ Dans ce texte, outre la notion de « machine de la nature », un certain nombre d'expressions nuancées apparaissent, telles que « machine organique », « machine corporelle », « machine naturelle », et nous ne jugeons pas nécessaire de faire une distinction spécifique entre ces notions dans ce texte, mais simplement de signaler que nous pensons qu'elles sont chacune utilisées dans un contexte textuel spécifique pour mettre l'accent sur différentes caractérisations de la machine de la nature.

¹⁵ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 478.

manière qui les rendit intelligibles et qui séparât l'usage qu'on en doit faire, de l'abus qu'on en a fait. Je trouvai donc que leur nature consiste dans la force, et que de cela s'ensuit quelque chose d'analogique au sentiment et à l'appétit ; et qu'ainsi il fallait les concevoir à l'imitation de la notion que nous avons des âmes.»¹⁶

Nous voyons que Leibniz prétend ici rétablir la notion de « forme substantielle » d'une manière différente de celle utilisée auparavant, et qu'il pense en même temps qu'au moyen de la notion d'âme, la forme substantielle peut être rendue intelligible. Autrement dit, nous pouvons connaître la relation entre la forme substantielle et la matière par analogie avec celle entre l'âme et le corps, et cela signifie ainsi que, lorsque Leibniz a réhabilité le concept de forme substantielle en un nouveau sens, il a en même temps supposé une façon spécifique de comprendre la liaison entre l'âme et le corps.

D'une manière distincte de celle dont la notion de forme substantielle est prise en compte dans le *Discours de métaphysique*, l'introduction et la reconstitution des formes substantielles ici se concentrent sur leur aspect « atomistique »¹⁷, puisqu'elles sont pensées comme des atomes de substance, à savoir des « unités véritables »¹⁸ fondant la multitude corporelle. En d'autres termes, il s'agit toujours d'une pluralité de formes substantielles, au lieu d'une seule forme donnant la substantialité totale à un corps. Plus précisément, cette approche ne vise plus à établir la substantialité ou l'identité unificatrice du corps vis-à-vis des changements ou mouvements qu'il subit continuellement, mais plutôt à fonder les principes qui nous permettent d'expliquer la multitude corporelle. C'est ainsi que nous pouvons comprendre de quelle façon « l'âme a son siège dans le corps par une présence immédiate », à savoir « elle y est comme l'unité est dans le résultat des unités qui est la multitude ».¹⁹ Cependant, Leibniz a souligné une limite de l'explication du corps par l'âme, dans la mesure où « l'âme ne doit pas être employée pour rendre raison du détail de l'économie du corps de l'animal », tout comme les formes substantielles ne servent pas non plus à « expliquer les problèmes particuliers de la nature », même si elles sont « nécessaires pour établir des vrais principes généraux ».²⁰

Au lieu de jouer un rôle en tant que principe d'identité ou d'individuation des substances, l'âme est pensée comme dotée par la création divine d'un « caractère individuel » dans le *Système nouveau* :

« [...] il faut que ces perceptions internes dans l'âme même lui arrivent par sa propre constitution originale,

¹⁶ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 478-479.

¹⁷ Jeanne Roland : *Leibniz et l'individualité organique*, Canada 2012, p.154.

¹⁸ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 478.

¹⁹ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 485.

²⁰ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 479.

c'est à dire par la nature représentative (capable d'exprimer les êtres hors d'elle par rapport à ses organes) qui lui a été donnée dès sa création, et qui fait son caractère individuel. Et c'est ce qui fait que chacune de ces substances, représentant exactement tout l'univers à sa manière et suivant un certain point de vue, et les perceptions ou expressions des choses externes arrivant à l'âme à point nommé, en vertu de ses propres lois, comme dans un monde à part, [...] »²¹

Selon Leibniz, la perception interne de l'âme renvoie surtout des sentiments intérieurs, dont l'intériorité consiste dans le fait qu'ils ne sont que dans l'âme même, et non pas « dans le cerveau, ni dans les parties subtiles du corps ». ²² À partir de cela, Leibniz a affirmé que, même si les perceptions et les expressions se rapportent toujours aux choses extérieures, dans la mesure où elle ne sont que des « phénomènes suivis sur les êtres externes ou bien des apparences véritables »²³, la loi selon laquelle elles arrivent à l'âme est pourtant déterminée par la constitution originelle propre à l'âme. L'âme est douée par Dieu d'une capacité d'exprimer le monde extérieur, à savoir de représenter tout l'univers suivant ses propres lois. Dans cette perspective, il soulève l'idée que le caractère individuel porté par l'âme ne consiste pas seulement en son rapport constant à l'univers depuis un certain point de vue, mais de plus dans les lois en raison desquelles elle exprime l'univers et qui sont intégrées à sa constitution naturelle. Cela est présenté d'une façon plus explicite dans les *Essais de Théodicée* :

« J'y fais voir, que naturellement chaque substance simple a de la perception, et que son individualité consiste dans la loi perpétuelle qui fait la suite des perceptions qui lui sont affectées, et qui naissent naturellement les unes des autres, pour représenter le corps qui lui est assigné, et par son moyen l'univers entier, suivant le point de vue propre à cette substance simple, sans qu'elle ait besoin de recevoir aucune influence physique du corps [...] »²⁴

Dans ce contexte, l'âme est considérée comme un « automate spirituel ou formel »²⁵, il s'agit de la substance dotée par Dieu d'une nature ou force intrinsèque lui permettant de produire par ordre tout ce qui lui surviendra, c'est-à-dire, toutes les apparences ou expressions qu'elle aura, sans avoir besoin de l'aide d'aucune autre substance créée. Cela nous permet de parler d'une spontanéité propre à l'âme dans une certaine mesure :

²¹ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 484.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ *Théodicée*, § 291, GP VI, 289-290.

²⁵ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 485.

« C'est qu'il faut donc dire que Dieu a créé d'abord l'âme, ou toute autre unité réelle de telle sorte, que tout lui doit naître de son propre fonds, par une parfaite spontanéité à l'égard d'elle-même, et pourtant avec une parfaite conformité aux choses de dehors. »²⁶

D'une façon semblable mais néanmoins plus précise, dans les *Essais de Théodicée*, l'âme est figurée également comme « automate spirituel »,²⁷ dont la spontanéité est considérée comme indépendante et parfaite par rapport au corps qui lui est assigné :

« [...] comme le corps aussi de son côté s'accommode aux volontés de l'âme par ses propres lois, et par conséquent ne lui obéit, qu'autant que ces lois le portent. D'où il s'ensuit, que l'âme a donc en elle-même une parfaite spontanéité, en sorte qu'elle ne dépend que de Dieu et d'elle-même dans ses actions. »²⁸

Dans cette perspective, l'âme semble toujours être pensée comme le fondement du principe de l'individuation de la substance où elle est unie avec le corps. Cela semble encore plus évident lorsque nous limitons la notion de l'individu à l'espèce humaine, puisqu'une « portion de matière qui passe d'un corps dans un autre, ne fait point le même individu humain, ni ce qu'on appelle Moi , mais c'est l'âme qui le fait. »²⁹

Il s'agit d'une distinction que Leibniz a faite entre l'âme raisonnable et l'âme brute, à savoir « ce qui est du corps ordinaire des animaux et d'autre substances corporelles », dont « les changements dépendent plutôt des règles mécaniques que des lois morales ». ³⁰ Plus précisément, puisque nous venons de montrer que l'individualité en question ici est constituée par certaines lois intégrées à la constitution de l'âme, il s'ensuit que Leibniz a développé l'idée de lois propres à l'âme raisonnable. Cela conduit à une sorte d'individualité propre à l'humain :

« Cependant les Âmes raisonnables suivent des lois bien plus relevées, et sont exemptes de tout ce qui leur pourrait faire perdre la qualité de citoyens de la société des esprits, Dieu y ayant si bien pourvu, que tous les changements de la matière ne leur sauraient faire perdre les qualités morales de leur personnalité. »³¹

²⁶ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 484.

²⁷ *Théodicée*, § 52, GP VI, 131.

²⁸ *Théodicée*, § 291, GP VI, 290.

²⁹ *Nouveaux Essais* ; GP V, 223.

³⁰ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 481.

³¹ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 481. Et d'ailleurs dans la cinquième lettre de Leibniz à Clarke (1715) : « Il est vrai que selon moi, l'Âme ne trouble point les lois du corps, ni le corps celles de l'âme, et qu'ils s'accordent seulement, l'un agissant librement, suivant les règles des causes finales, et l'autre agissant machinalement, suivant les lois des causes efficientes. Mais cela ne déroge point à la liberté de nos Âmes, comme on le prend ici. Car tout Agent qui agit avec choix suivant les causes finales, est libre, quoiqu'il arrive qu'il s'accorde avec celui qui n'agit que par des causes efficientes sans connaissance, ou par Machine, parce que Dieu prévoyant ce que la cause libre ferait, a réglé d'abord sa machine ; en sorte qu'elle ne puisse manquer de s'y accorder. » (GP VII, 412).

Si le caractère individuel de l'âme tel qu'il joue exclusivement un rôle du principe d'individuation se restreint à l'âme humaine, il nous faut donc, pour reconnaître l'individualité d'une substance, l'attribuer à l'espèce humaine selon un critère quelconque. Ce critère pourrait être considéré comme phénoménal se fondant sur des traits observables qui désignent l'exercice de raison ou l'existence de l'âme humaine. En ce sens, ce critère constitue le principe de la reconnaissance de l'individualité propre aux personnes. Dans ce cas-là, il nous semble que le mécanisme, en tant que moyen d'expliquer les actions des individus, n'a clairement rien à voir avec un tel critère qui nous permet de reconnaître l'individualité, lorsque selon Leibniz, « l'homme n'agit point surnaturellement, et son corps est véritablement une machine, et n'agit que machinalement ; mais son âme ne laisse pas d'être une cause libre. »³²

La question que nous nous proposons d'explorer devient ainsi plus concrète : l'âme, en étant le principe de l'unité dans tout l'animal, est-elle en même temps le principe de l'individuation de cet animal ? Dans la *Monadologie*, où il présente des thèses sur le vivant et de l'analogie entre l'âme, la monade et l'Entéléchie, Leibniz a formulé la relation entre la monade et l'univers en ces termes :

« Le corps appartenant à une Monade, qui en est l'Entéléchie ou l'Âme, constitue avec l'Entéléchie ce qu'on peut appeler un vivant, et avec l'Âme ce qu'on appelle un Animal. Or ce corps d'un vivant ou d'un Animal est toujours organique, car toute Monade étant un miroir de l'univers à sa mode, et l'univers étant réglé dans un ordre parfait, il faut qu'il y ait aussi un ordre dans le représentant, c'est à dire dans les perceptions de l'âme et par conséquent dans le corps, suivant lequel l'univers y s'est représenté. »³³

Pour ainsi dire, l'organicité du corps d'un vivant découle de l'ordre suivant lequel l'âme exprime l'univers, mais il existe encore un accord entre l'ordre dans l'âme et celui qui règle tout l'univers. Et dans le §70, Leibniz a défini le corps organique comme ayant son unité totale par rapport aux organes qui le forment : « chaque corps vivant a une Entéléchie dominante qui est l'Âme dans l'animal ; mais les membres de ce corps vivant sont pleins d'autres vivants, plantes, animaux, dont chacun a encore son Entéléchie, ou son âme dominante. »³⁴ De sorte qu'une âme dominante, en tant que principe d'unité, propose une unité d'ordre à un corps composé.

Cependant, en traitant l'individualité, Leibniz a rapporté une loi d'expression permanente

³² *La cinquième lettre de Leibniz à Clarke (1715)*, GP VII, 413.

³³ *Monadologie*, §63, GP VI, 617-618.

³⁴ *Monadologie*, §70, GP VI, 619.

et inhérente à l'âme de chaque substance, il a également appliqué la notion de « loi » aux corps de certaines façons : puisque « les âmes suivent leur lois, qui consistent dans un certain développement des perceptions selon les biens et les maux ; et les corps suivent aussi les leurs, qui consistent dans les règles du mouvement »³⁵. Suivant la lecture de François Duchesneau, « les corps forment système suivant l'ordre des rapport spatio-temporels par lesquels il se manifestent, suivant l'ordre des monades dont ils constituent les points de vue sur l'univers physique. »³⁶ C'est-à-dire qu'il affirme toujours une concordance entre les lois régissant respectivement l'âme et le corps, qui se « rencontrent ensemble et se répondent comme deux pendules parfaitement bien réglées sur le même pied »³⁷ :

« [...] de sorte que les lois, qui lient les pensées de l'âme dans l'ordre des causes finales et suivant l'évolution des perceptions, doivent produire des images qui se rencontrent et s'accordent avec les impressions des corps sur nos organes ; et que les lois des mouvements dans le corps, qui s'entresuivent dans l'ordre des causes efficientes, se rencontrent aussi et s'accordent tellement avec les pensées de l'âme, que le corps est porté à agir dans le temps que l'âme le veut. »³⁸

Il faut pourtant noter que, ce que Leibniz entend par l'union de l'âme et du corps, ne consiste pas en une sorte quelconque d'interaction entre les deux substances,³⁹ mais concerne uniquement leurs communications réciproques produites par « un rapport mutuel réglé par avance dans chaque substance de l'univers ». ⁴⁰ D'ailleurs, nous voyons que cette concordance parfaitement réglée constitue en même temps une limitation mutuelle par rapport aux lois en raison desquelles l'âme et le corps produisent leur propre action.

De plus, à l'égard de la raison de ces lois, nous avons constaté que l'âme est constituée par la création divine qui implique par la nature représentative des âmes un principe de spontanéité du développement de leurs perceptions et expressions, de la même façon, la préformation divine du corps organique⁴¹ nous conduit à caractériser une spontanéité équivalente dans l'ordre des corps, même s'il nous paraît en premier lieu que la spontanéité existe exclusivement dans l'âme :

³⁵ *Considérations sur les Principes de Vie, et sur les Natures Plastiques*, GP VI, 541.

³⁶ François Duchesneau : *Organisme et corps organique de Leibniz à Kant*, Paris 2018, p.78.

³⁷ *Considérations sur les Principes de Vie, et sur les Natures Plastiques*, GP VI, 541.

³⁸ *Théodicée*, § 62, GP VI, 137.

³⁹ « Je ne demeure point d'accord des notions vulgaires, comme si les images des choses étaient transportées (conveyed) par les organes jusqu'à l'âme. » *La cinquième lettre de Leibniz à Clarke (1715)*, GP VII, 410.

⁴⁰ *Système Nouveau de la nature* ; GPIV, 484-485.

⁴¹ « Car les animaux n'étant jamais formés naturellement d'une masse non organique, le mécanisme incapable de produire de nouveau ces organes infiniment variés, les peut fort bien tirer par un développement et par une transformation d'un corps organique préexistant. » *Considérations sur les Principes de Vie, et sur les Natures Plastiques*, GP VI, 544.

« Quant aux Mouvements des corps célestes, et plus encore quant à la formation des plantes et des animaux, il n'y a rien qui tienne du miracle, excepte le commencement de ces choses. L'organisme des animaux est un mécanisme qui suppose une préformation divine : ce qui en suit, est purement naturel, et tout à fait mécanique. »⁴²

Plus précisément, il s'agit d'une spontanéité dans l'ordre organique, qui, selon François Duchesneau, « s'expliquerait principalement par l'intégration des vivants comme machines de la nature, les vivants impliquant des vivants immanents ou subordonnés et les machines de la nature pouvant se décomposer en machines de la nature à l'infini »⁴³ :

« La liaison et l'ordre des choses fait que le corps de tout animal et de toute plante est composé d'autres animaux et d'autres plantes, ou d'autres vivants et organiques; et que par conséquent il y ait de la subordination, et qu'un corps, une substance serve à l'autre : ainsi leur perfection ne saurait être égale. »⁴⁴

Rappelons-nous ce que nous avons dit au début, à savoir que dans le contexte de la pensée leibnizienne tardive, l'union de l'âme avec le corps organique consiste toujours en une caractérisation indispensable pour la question de l'individualité. Il est ici remarquable de souligner que, tout comme les élaborations leibniziennes sur la conception du corps et de la substance corporelle ont changé au cours de cette période, la relation entre l'âme et le corps unie dans un individu s'est transformée en conséquence, de sorte que, en envisageant la constitution de l'individualité dans ce contexte, il est très possible pour nous d'interpréter le corps, ou plutôt le fait d'avoir un corps/la corporéité, comme une condition nécessaire qui fait émerger l'individu dans le monde, et en ce sens comme une sorte de principe d'individuation.

Pour justifier une telle interprétation, nous disposons d'un certain nombre de textes qui vont dans ce sens. En raison de certaines études existantes dont nous sommes très redevables, nous pouvons brièvement marquer une des lignes d'argumentation les plus essentielles ici : en un mot, le corps organique pourrait être considéré comme le point de vue de l'âme.

Par exemple, dans le *Système nouveau*, Leibniz a énoncé que :

« De plus, la masse organisée, dans laquelle est le point de vue de l'âme, étant exprimée plus prochainement par elle, et se trouvant réciproquement prête à agir d'elle-même, suivant les lois de la machine corporelle, dans

⁴² *La cinquième lettre de Leibniz à Clarke (1715)*, GP VII, 417-418.

⁴³ François Duchesneau : *Organisme et corps organique de Leibniz à Kant*, Paris 2018, p.78.

⁴⁴ *Théodicée*, § 200, GP VI, 235.

le moment que l'âme le veut, sans que l'un trouble les lois de l'autre : les esprits et le sang ayant justement alors les mouvements qu'il leur faut pour répondre aux passions et aux perceptions de l'âme, c'est ce rapport mutuel réglé par avance dans chaque substance de l'univers, qui produit ce que nous appelons leur communications, et qui fait uniquement l'union de l'âme et du corps.»⁴⁵

En d'autres termes, comme nous l'avons noté plus haut, chez Leibniz, la constitution de l'individualité implique toujours une relation constante entre la substance créée et l'univers, il s'agit précisément d'un rapport d'expression, dans la mesure où une substance exprime l'univers toujours depuis un point de vue particulier, qui constitue son individualité et qui est confirmé par Leibniz ici comme étant donné réellement par le corps.

Une autre preuve textuelle notable de cette interprétation provient d'une lettre très célèbre de Leibniz à De Volder, à savoir celle du 20 juin 1703 :

« Car même si les Monades ne sont pas étendues, elles ont une certaine sorte de position (*situs*) dans l'étendue, c'est-à-dire qu'elles ont une certaine relation ordonnée de coexistence aux autres choses, par l'intermédiaire assurément de la Machine qu'elles gouvernent. Et je pense qu'aucune substance finie n'existe séparée de tout corps, ni ne manque ainsi de position (*situs*) ou d'ordre par rapport aux autres choses coexistantes de l'univers. »⁴⁶

Suivant l'analyse de A-L. Rey, nous voyons que dans cette lettre, « il est très clair que la machine de la nature, en tant qu'elle exprime une relation d'ordre, constitue le *situs* de la monade. Plus précisément, le *situs* est la manière dont le point métaphysique donne son point de vue à la substance simple et lui permet en même temps de s'exprimer par l'intermédiaire du corps. Ainsi, le *situs*, s'il doit fonctionner comme principe d'individuation de la substance simple dans le corps, sera ce qui permet d'affirmer la présence de substances simples dans le corps. »⁴⁷ En bref, en termes monadologiques, la conception du *situs* marque la nécessité pour chaque monade d'avoir un corps propre qui repère sa position dans l'univers.

En effet, la nécessité de l'existence du corps organique pour constituer l'individualité nous semble très convaincante, voire évidente, à la lumière des textes de cette période. Comme

⁴⁵ *Système Nouveau de la nature* ; GP IV, 484-485. Comme l'explique Jeanne Roland dans son livre, « le corps n'agit pas sur l'âme autrement que comme le point de vue sous lequel la substance met en œuvre le règle qui la définit dans son rapport à toutes les autres substances de l'univers, c'est-à-dire s'accomplit corporellement comme individualité. » Cf. Jeanne Roland : *Leibniz et l'individualité organique*, Canada 2012, p.179.

⁴⁶ *Lettre de Leibniz à De Volder du 20 juin 1703*, GP II, 253, la traduction citée dans : *Leibniz – De Volder Correspondance*, Traduite, annotée et précédée d'une introduction par Anne-Lise Rey, Paris : J. Vrin 2016, p.230-231.

⁴⁷ Anne-Lise Rey : « Action, Perception, Organisation », in : Justin E.H. Smith/Ohad Nachtomy (éds.) : *Machines of Nature and Corporeal Substances in Leibniz*, New York 2011, p. 157-172, ici, p.166.

l'indique Leibniz dans sa lettre à Jacquelot de Septembre 1704 : « souvenez-vous, Monsieur, que selon moi l'office de l'âme en partie est d'exprimer son corps. Sans le corps, sans les organes elle ne serait pas ce qu'elle est ». ⁴⁸

Nous pouvons ainsi voir que le corps organique ne se contente pas de donner une position spatio-temporelle à l'âme par sa propre réalité physique et son caractère d'étendue dans un univers, mais qu'il sert lui-même d'ordre auquel l'âme adhère en exprimant l'univers, en raison des lois régissant le corps ainsi que sa spontanéité organique :

« Ainsi quoique chaque Monade créée représente tout l'univers, elle représente plus distinctement le corps qui lui est affecté particulièrement et dont elle fait l'Entéléchie : et comme ce corps exprime tout l'univers par la connexion de toute la matière dans le plein, l'âme représente aussi tout l'univers en représentant ce corps, qui lui appartient d'une manière particulière. » ⁴⁹

Plus précisément, c'est parce que l'ordre universel requiert que la substance soit en connexion avec toutes les autres substances dans l'univers, que l'âme ne doit pas être séparée de son corps organique :

« Nos organes étant affectés par les corps voisins, et ceux-là par d'autres voisins à eux, nous sommes affectés médiatement par tous les autres, et notre âme aussi, puisqu'elle se représente les corps suivant ses organes. On peut en inférer aussi que l'âme n'est jamais entièrement privée d'un corps organique. Car l'ordre veut que toute substance tienne toujours au reste des choses. » ⁵⁰

Cependant, à partir de tout cela, nous voudrions plutôt soulever les deux questions suivantes :

Premièrement, en raison d'une interprétation assez courante et légèrement controversée selon laquelle Leibniz aurait établi une relation paralléliste entre l'âme et le corps, on peut affirmer que tout ce que l'âme exprime est aussi exprimé par le corps. ⁵¹ Étant donné cela, et si chez Leibniz l'individualité d'une substance porte sur ses expressions et sur les lois qui déterminent ses expressions, à quel point pouvons-nous expliquer la participation de l'âme au processus d'individuation de la substance dans laquelle elle est présente ? En d'autres termes, l'individuation d'une substance peut-elle dépendre entièrement de sa corporéité organique elle-

⁴⁸ *Lettre de Leibniz à Jacquelot de Septembre 1704*, GP VI, 570.

⁴⁹ *Monadologie*, §63, GP VI, 617.

⁵⁰ *Lettre de Leibniz à l'Électrice Sophie du 6 février 1706*, GP VI, 567.

⁵¹ « Rien n'est dans l'âme, qui ne s'exprime aussi dans les organes. Il n'y a jamais deux âmes parfaitement semblables, et même elles diffèrent toutes originellement. Car chaque âme est faite pour représenter l'univers à sa manière. » *Lettre de Leibniz à Jacquelot du 9 février 1704*, GP III, 465.

même ? Par exemple, dans la même lettre à De Volder que nous venons de citer dessus, Leibniz a exposé que :

« [...] une nouvelle machine organique de la nature ne naît jamais, parce qu'elle est composée d'organes infinis, exprimant ainsi tout univers à sa manière ; bien plus elle enveloppe tous les temps passés et présents, ce qui est la nature très certaine de toute substance ; et il est clair que ce qui s'exprime dans l'âme, s'exprime aussi dans le corps ; ainsi l'âme et le corps animé par elle, et l'animal lui-même, sont aussi indestructibles que l'univers lui-même. »⁵²

Nous pouvons constater que, non seulement ce que l'âme exprime est également exprimé « dans » le corps, mais surtout que la machine organique porte sa propre manière (appartenant à sa nature) d'exprimer l'univers et de mettre en liaison tous ses états au sens d'enveloppement.

Certes, nous pouvons immédiatement penser à une réponse selon laquelle il existe bien une sorte d'individualité qui appartient au corps lui-même, c'est-à-dire que le corps a achevé sa propre individuation dans cette période de la pensée leibnizienne. Cependant, notre question suivante est donc de savoir, de quelle manière une sorte d'individuation opérée par l'âme, constituée dans les perceptions et appétitions insensibles et ainsi inobservables, peut être reconnue.⁵³ En d'autres termes, nous voulons explorer si nous pouvons identifier certaines connexions au sein du « système des choses »⁵⁴ qui nous permettent de reconnaître et d'expliquer, par analogie ou par inférence, ce qui est invisible par ce qui est visible :

« Cette universalité des Règles est soutenue d'une grande facilité des explications, puisque l'uniformité, que je crois observée dans toute la nature, fait, que partout ailleurs, en tout temps et en tout lieu on pourrait dire, que c'est tout comme ici, aux degrés de grandeur et de perfection près ; et qu'ainsi les choses les plus éloignées et les plus cachées s'expliquent parfaitement par l'analogie de ce qui est visible et près de nous. »⁵⁵

Nous aimerions ainsi proposer une hypothèse : au lieu d'interpréter le corps comme principe d'individuation de la substance créée, pourquoi ne pas plutôt penser la constitution de l'individualité depuis le corps organique en tant que machine de la nature, il fournirait ainsi un

⁵² *Lettre de Leibniz à De Volder du 20 juin 1703*, GP II, 251, la traduction citée dans : *Leibniz – De Volder Correspondance*, Traduite, annotée et précédée d'une introduction par Anne-Lise Rey, Paris : J. Vrin 2016, p.227.

⁵³ Nous avons ici à l'esprit une question intéressante traitée par Pauline Phemister dans ses études, à savoir comment pouvons-nous savoir avec certitude que dans un corps il y a une monade dominante qui agit comme un principe d'unité ? Voir, Pauline Phemister : « Monads and Machines », in : Justin E.H. Smith/Ohad Nachtomy (éds.) : *Machines of Nature and Corporeal Substances in Leibniz*, New York 2011, p. 39-60.

⁵⁴ En faisant référence à la *Théodicée*, § 200 : « Le meilleur système des choses ne contiendra donc point de Dieux ; il sera toujours un système de corps (c'est à dire de choses rangées selon les lieux et les temps) et d'âmes qui représentent et aperçoivent les corps, et suivant lesquelles les corps sont gouvernés en bonne partie. » (GP VI, 235).

⁵⁵ *Considérations sur les Principes de Vie, et sur les Natures Plastiques*, GP VI, 546.

principe de reconnaissance de l'individualité.

Cependant, afin de justifier cette hypothèse, il nous faut clarifier le rôle de l'âme dans la constitution de l'individualité dans la machine de la nature, nous tentons de montrer que, l'âme étant considérée comme constitutive de l'individualité, comporte trois caractérisations entrelacées. Premièrement, l'âme est douée de sa propre spontanéité, d'où découle son propre principe d'individuation qui lui est intrinsèque et qui ne dépend point du corps.⁵⁶ Deuxièmement, à partir de la théorie leibnizienne de l'union de l'âme et du corps, le corps est doté également de sa propre spontanéité et des lois qui régissent ses actions, desquelles s'ensuit son caractère individuel. Enfin, l'âme et le corps sont toujours dans une relation mutuelle, nous cherchons à déterminer si cette relation d'entr'expression réciproque nous permet d'appliquer à l'âme les principes qui nous permettent de connaître l'individuation du corps.

En un mot, chez Leibniz, « tout se fait dans les âmes comme s'il n'y avait point de corps, et [que] tout se fait dans les corps comme s'il n'y avait point des âmes »⁵⁷, mais en même temps, « les corps organiques ne sont jamais sans âmes, et que les âmes ne sont jamais séparées de tout corps organique »⁵⁸, Leibniz décrit ainsi une relation apparemment contradictoire entre le corps et l'âme, qui sont à la fois indépendants et dépendants l'un de l'autre. Pour nous, si la dépendance mutuelle exprime la corrélation entre le corps et l'âme dans l'univers sur le plan métaphysique, leur indépendance renvoie à la question du modèle d'explication. Comme nous l'avons déjà mentionné, certes, sans les principes d'unité, à savoir les âmes ou monades, nous ne pouvons pas concevoir l'unité intégrative du corps organique, néanmoins, les caractérisations de l'âme ne peuvent pas être utilisées pour expliquer la structure interne et le développement des actions du corps organique. Cependant, la reconnaissance des lois dans le cadre d'un mécanisme organique applicable aux machines de la nature constitue-t-elle un critère pour reconnaître l'individualité associée à l'âme ?

Ainsi, en clarifiant l'union de l'âme et du corps dont l'un des aspects consiste en leur dépendance mutuelle, Leibniz en a déduit une correspondance idéale dans laquelle l'âme et le corps peuvent s'expliquer l'un et l'autre :

« On peut pourtant donner un sens véritable et philosophique à cette dépendance mutuelle, que nous concevons entre l'âme et le corps. C'est que l'une de ces substances dépend de l'autre idéalement, en tant que la raison de ce qui se fait dans l'une, peut être rendue par ce qui est dans l'autre ; ce qui a déjà eu lieu dans les décrets

⁵⁶ « [...] nos déterminations primitives ne viennent point de dehors, et il y a de la différence entre les âmes humaines prises en elles-mêmes, au lieu que bien des gens s'imaginent que leur différence ne vient que du corps. » *Lettre de Leibniz à Burnett du 22 novembre 1695*, GP III, 168.

⁵⁷ *Considérations sur les Principes de Vie, et sur les Natures Plastiques*, GP VI, 545.

⁵⁸ *Ibid.*

de Dieu dès lors que Dieu a réglé par avance l'harmonie qu'il y aurait entre elles. »⁵⁹

⁵⁹ *Théodicée*, § 66, GP VI, 138.